

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant
l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Ku Gicaniro

Rapport octobre – décembre 2019

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGES</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>INTRODUCTION GENERALE</i>	4
<i>I. THEMATIQUE EDUCATION</i>	5
<i>I.1.Paralysie des activités scolaires au Lycée Technique Saint-Luc en Mairie de Bujumbura</i>	5
<i>I.2.La politique en milieu scolaire</i>	5
<i>I.3.Adhésion forcée des enseignants dans une coalition syndicale</i>	5
<i>II. THEMATIQUE FEMME</i>	6
<i>II.1. La participation de la femme burundaise à la vie politique</i>	6
<i>II.2. Des bons discours des autorités sans avancer les droits de la femme</i>	7
<i>II.3. Des violences faites aux femmes au Burundi</i>	8
<i>III. THEMATIQUE JEUNESSE</i>	9
<i>III.1. Jeunesse, Imbonerakure utilisée dans la répression</i>	9
<i>III.2. Exode et chômage de la jeunesse au Burundi</i>	10
<i>IV. THEMATIQUE SANTE</i>	11
<i>IV.1. L'épidémie de choléra</i>	11
<i>IV.2. Epidémie de rougeole</i>	12
<i>V. THEMATIQUE JUSTICE</i>	13
<i>V.1.Le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire au Burundi</i>	13
<i>V.2.Affaire des journalistes du groupe de presse IWACU</i>	13
<i>V.3.Arrestation d'un chef de colline pour avoir dénoncé des abus des Imbonerakure</i>	14
<i>VI. THEMATIQUE BONNE GOUVERNANCE</i>	14
<i>VI.1. Administration des droits de l'homme au Burundi</i>	14
<i>VI.2. La Gouvernance politique</i>	15
<i>VI. 3. Gouvernance sécuritaire</i>	16
<i>VI.4. Gouvernance environnementale</i>	17
<i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	19

SIGLES ET ABREVIATIONS

CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNARED	: Coalition National pour le Rétablissement d'un Etat de Droit
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COSSESSONA	: Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale
CPI	: Cour Pénale Internationale
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
IGM	: ImmunoglobulineM
OCHA	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
SEPEDUC	: Syndicat des Enseignants et Professionnels de l'Education
SNR	: Service National de Renseignement
SYGEPEBU	: Syndicat Général du Personnel de l'Enseignement du Burundi
VBG	: Violences Basées sur le Genre

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le 25 avril 2015, le Burundi connaît une crise sans précédent déclenchée par la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat en violation de l'Accord d'Arusha et de la Constitution qui en est issue. Cette crise liée au 3^{ème} mandat a eu un impact négatif sur la vie de la population burundaise dans tous les secteurs du pays.

Ainsi, ce rapport thématique traitera des principales conséquences de la crise marquant la période des mois d'octobre à décembre 2019 dans les thématiques de l'éducation, de la femme, de la jeunesse, de la santé, de la justice et de la gouvernance.

La première thématique sur l'éducation va traiter des cas de la paralysie des activités scolaires au Lycée Technique Saint-Luc en Mairie de Bujumbura, la politique en milieu scolaire et l'adhésion forcée des enseignants dans une coalition syndicale.

La seconde thématique centrée sur la femme va traiter la participation de la femme burundaise à la vie politique, des bons discours des autorités sans avancer les droits de la femme burundaise et les violences faites aux femmes au Burundi.

Concernant la thématique jeunesse, il sera question d'analyser comment la jeunesse du parti CNDD-FDD est manipulée pour des fins politiques, l'exode et le chômage des jeunes au Burundi.

La thématique santé va aborder des maladies épidémiques de choléra et de la rougeole au Burundi.

La thématique justice va traiter le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire au Burundi, l'affaire des journalistes du groupe Iwacu et l'arrestation d'un chef de colline pour avoir dénoncé des abus des Imbonerakure.

La thématique bonne gouvernance traite l'administration des droits de l'homme au Burundi, la gouvernance politique, sécuritaire et environnementale.

Pour clore, la Ligue Iteka va émettre une conclusion et des recommandations à l'endroit des acteurs pouvant contribuer à trouver des remèdes aux défis relevés dans ce rapport thématique.

I. THEMATIQUE EDUCATION

Dans ce chapitre, les points traités sont la paralysie des activités scolaires au Lycée Technique Saint-Luc en Mairie de Bujumbura, la politique en milieu scolaire et l'adhésion forcée des enseignants dans une coalition syndicale.

1.1.Paralysie des activités scolaires au Lycée Technique Saint-Luc en Mairie de Bujumbura

Au Lycée Technique Saint-Luc de Bujumbura Mairie, sis au quartier 9 de la zone Ngagara, plus de deux mille élèves n'ont pas eu des résultats scolaires du premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020 suite à la grève des enseignants. Ces derniers se plaignent de recevoir leur salaire avec un grand retard. A titre illustratif, au mois d'octobre 2019, les salaires leur ont été versés le 17^{ème} jour tandis que jusqu'à la fin du mois de décembre 2019, leur salaire du mois de novembre 2019 n'avait pas encore été versé sur leurs comptes bancaires. Ces retards dans le versement des salaires ont poussé ces enseignants à refuser de faire passer les derniers examens. Les autorités scolaires ont été accusées du manque de dialogue avec les enseignants et elles ont fait passer elles-mêmes des examens. Les enseignants ont alors décidé de ne pas récupérer les copies pour les corriger. A part cette paralysie observée à cette école, les parents des élèves apprécient la qualité d'enseignement qui y est dispensée.

1.2.La politique en milieu scolaire

Au cours de cette période couverte par ce rapport, des élèves ont été forcés par des autorités provinciales scolaires de faire des marches manifestations dans tout le pays. Ces marches manifestations étaient organisées par des autorités provinciales administratives en collaboration avec des organisations de la société civile proche du pouvoir contre la reconduction du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

A titre illustratif, en date du 5 octobre 2019, dans certaines provinces comme Cankuzo, les manifestants composés majoritairement par des élèves venus pour des travaux de développement communautaire au stade de Cankuzo ont été contraints à participer aux marches manifestations et ont indiqué qu'ils étaient contre la prolongation de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, l'Union Européenne qui avait initié cette résolution et contre le Rwanda, accusé de se joindre aux colonisateurs.

1.3.Adhésion forcée des enseignants dans une coalition syndicale

Une coalition syndicale appelée COSSESSONA nouvellement créée par certains leaders des syndicats des enseignants proches du pouvoir en connivence avec certaines autorités du Ministère de l'éducation, de la formation technique et professionnelle est venue imposer aux enseignants d'y adhérer. Des enseignants membres de certains syndicats ont remarqué des retenues à la source d'une somme de 500 fbu sur leurs salaires. Ces derniers ont dénoncé des retenues forcées à la source sur leurs salaires sur l'initiative d'une coalition dont ils ne sont pas membres.

En effet, Victor Ndabaniwe, président de la COSSESSONA et Conseiller au Ministère de l'éducation, a écrit une lettre dont l'objet est l'opposition à une initiative de solidarité et de

défense des droits socioprofessionnels en synergie. Cette lettre accompagnée d'un formulaire appelant des enseignants à se désengager à ladite coalition dont les enseignants n'avaient pas sollicité l'adhésion a été déposée aux directions communales de l'enseignement dans tout le pays.

En date du 30 décembre 2019, des leaders des syndicats SEPEDUC et SYGEPEBU ont lancé une pétition contre ces retraits et d'autres irrégularités de COSSESSONA. Après, ces mêmes leaders des syndicats ont été arrêtés par la police qui les accusait d'imputation dommageable, des faits survenus après s'être opposés à l'adhésion forcée et aux retraits de l'argent aux membres de leur syndicat.

La Ligue Iteka observe que la Coalition COSSESSONA a violé des droits syndicaux des enseignants dans ses démarches de leur imposer l'adhésion.

II. THEMATIQUE FEMME

Dans ce chapitre, les points traités sont la participation de la femme burundaise à la vie politique, des bons discours des autorités sans avancer les droits de la femme burundaise et les violences faites aux femmes au Burundi.

II.1. La participation de la femme burundaise à la vie politique

La femme burundaise est peu représentée dans le domaine politique et surtout dans la sphère de prise de décision. Elle doit se battre pour y arriver et pour pouvoir bien représenter la femme burundaise et la femme rurale en particulier qui est soumise à beaucoup de défis pour pouvoir s'émanciper. Etant donné que les candidatures indépendantes ont peu de chance de remporter les scrutins électoraux, les femmes doivent adhérer aux partis politiques qui sont un moyen sûr pour elles d'émerger. Elle doit aussi faire face aux obligations, aux préjugés et à la culture burundaise qui les empêche de s'émanciper politiquement et de vivre pleinement leur vie de femme dynamique dans la société. La culture, le manque de ressources, le manque de modèle féminin à suivre et du soutien familial freine les femmes à participer à la vie politique du pays. L'exemple parlant est celui de Gaudence Nsengiyumva, membre du parti CNDD-FDD, médiatrice de paix collinaire qui a été battue et trainée sur une route goudronnée, en date du 7 novembre 2019, sur la colline et zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, par François Vyamungu, chef de la sous-colline Bwasare et son adjoint prénommé Jean Claude, au grand jour, sous les yeux de la population qui participait à la campagne de sensibilisation aux élections primaires du parti CNDD-FDD. Cette violence est liée à son implication dans la sensibilisation de ses consœurs à soutenir Donatienne Ciza, la seule femme à avoir posé sa candidature parmi les 7 candidats qui allaient se faire élire sur la colline Bwasare. Le chef de colline, Imbonerakure a publiquement insulté Gaudence comme quoi sa colline ne doit en aucun cas être dirigée par une femme alors qu'il y a des hommes. La victime a fui son ménage et vit en cachette à cause des menaces.

L'adhésion des femmes au sein des partis politiques permettrait à ces dernières de résoudre les problèmes qui sont liés à l'égalité du genre ainsi que des quotas dans tous les domaines du pays car c'est au sein des partis politiques que se font le choix des candidats aux élections ainsi que du programme politique du pays.

Le taux maximum de la représentation des femmes dans quelques postes électifs dépasse à peine les 30% exigés par la loi. « De 17% en 2016 à 18% en 2018, le taux moyen de participation des femmes dans les postes de prise de décisions n'atteint guère 20% au niveau national ». D'après l'Association des Femmes Rapatriés du Burundi, « pire, ce taux est en dessous de 5% dans les secteurs de l'éducation, santé et maintien de la paix [...] ». D'après la coordinatrice de la plateforme Femmes paix et sécurité, Marie Kinyabuku, « l'égalité homme-femme d'après les objectifs de développement durable qui devrait être atteint en 2030 le sera en 2050 car il y a une amélioration de seulement 1% chaque année ». Les femmes doivent donc s'investir et revendiquer leur rôle de premier plan pour être le porte-parole des femmes en portant loin leur message.

D'après le Plan d'Action de Développement National 2017-2021 pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU pour les Femmes, « A l'issue des élections de 2015, les femmes représentent 36.4% à l'Assemblée Nationale, 42% au Sénat et 32.6% des administrateurs. Toutefois, ce quota ne cible pas la représentation des femmes dans les conseils collinaires ni dans les postes nominatifs à tous les niveaux, y compris dans les secteurs de la défense et de la sécurité ainsi que dans les positions diplomatiques : la présence des femmes dans ces secteurs est encore très faible, souvent moins de 10%. »

Cette sous-représentation de la femme dans la vie politique au Burundi est un frein à l'émancipation de la femme et à la jouissance de ses droits civils et politiques.

II.2. Des bons discours des autorités sans avancer les droits de la femme burundaise

Au cours des cérémonies que les hautes autorités du pays ont l'habitude d'organiser, sont toujours prononcés des bons discours contenant des promesses qui, une fois mises en œuvre avanceraient les droits de la femme au Burundi.

A titre illustratif, lors de la conférence internationale des femmes leaders tenue à Bujumbura, à l'hôtel Club du Lac Tanganyika, en date du 24 octobre 2019 avec comme thème « Femme de destinée, lèves-toi, prends courage et agis car la consolidation de la paix te concerne », sur l'initiative de la première dame du pays, Denise Nkurunziza et qui a vu la participation du Président de la République du Burundi, celui-ci a annoncé un projet de créer une banque pour les femmes. Le président Pierre Nkurunziza a aussi souhaité que cette conférence puisse faciliter le travail des femmes qui sont dans les associations de développement et ainsi contribuer à la consolidation de la paix.

Les Burundais ont bien apprécié ce projet mais ils restent pessimistes sur la mise en œuvre dudit projet par un président en fin de mandat et qui vient de passer plus de quinze ans sans réaliser un tel projet pour les femmes.

La Ligue Iteka observe que des mesures de défense et de promotion des droits de la femme dans tous les domaines prioritaires devraient être prises afin d'amener la femme à jouer pleinement le rôle dans la vie du pays. Comme disait Bintou Keita, le sous-secrétaire général des NU pour l'Afrique, présente à ladite conférence, le Burundi devrait combattre tout ce qui nuit à l'émancipation de la femme et des filles et à promouvoir les droits des femmes dans les

domaines de la santé, de l'éducation et la participation de la femme dans les instances de prise de décision, autonomisation financière, paix et sécurité.

II.3. Des violences faites aux femmes au Burundi

Au Burundi, les femmes et les filles sont souvent victimes de violences à cause de leurs rôles traditionnels et des stéréotypes basés sur le genre. Ces violences sont des violences sexuelles, physiques et psychologiques. Elles sont faites sous différentes manières soit sous formes de violences domestiques, exploitations sexuelles, crimes dits d'honneur, mariages précoces et forcés et harcèlement ou agressions sexuelles.

Toutes ces violences sont favorisées par les inégalités que subissent les femmes et les filles dès leur naissance jusqu'à leur vieillesse.

Par exemple, la majorité des femmes et filles au Burundi sont analphabètes, leurs frères étudient mais elles restent à la maison pour faire des travaux ménagers. Dans les familles traditionnelles, la femme dormait plus tard que les autres membres de la famille et se réveillait le plus tôt possible afin de pouvoir faire le maximum de travaux ménagers. Même aujourd'hui cela n'a pas changé. Les hommes font rarement des travaux ménagers sauf s'ils sont rémunérés.

Concernant l'héritage, les femmes et les filles ne sont pas considérées comme leurs frères au sein de la famille. Par exemple, pour la terre cultivable, ce sont seulement ses frères qui en bénéficient et cela maintient les femmes dans une pauvreté sans nom. De ce fait, les femmes deviennent pauvres ou marginalisées et sont souvent exposées à la violence de leur conjoint ou leur ex-conjoint.

Par exemple, en date du 27 décembre 2019, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, Collette Nibigira, âgée de 33 ans, a été battue et renvoyée par son mari Félicien Ndayizeye, âgé de 38 ans. La cause de ces violences est que Collette a empêché son mari de vendre une partie de leur propriété foncière sans son aval. Cette femme a accusé son mari d'entretenir une concubine de la localité.

La culture est aussi un handicap en ce qui concerne l'égalité homme-femme. Les jeunes filles enceintes se retrouvent seules et fragiles car elles sont rejetées par leurs familles et la société. La fille subit toutes les conséquences de sa grossesse seule. Elle cherche parfois à cacher ce qui lui est arrivé en faisant des avortements ou en tuant le nouveau-né.

La fille est aussi victime de harcèlement sexuelle surtout à l'école ou de mariage précoce et forcé par les membres de sa famille.

Pour les cas de violence sexuelle, la plupart des auteurs ne sont pas punis à cause de leur position sociale ou de leur appartenance politique ou use de leur pouvoir pour étouffer l'affaire.

Par exemple, en date du 28 novembre 2019, le matin, sur la colline et commune Mutaho, province Gitega, D. N., travailleuse domestique, a été violée par son patron, Anatole Mbazumutima, Directeur Communal de l'Enseignement, de de la formation technique et professionnelle et adjoint du Représentant du parti CNDD-FDD dans la commune Mutaho. Le présumé auteur a été arrêté, le même jour et détenu au cachot de la police. La victime a été conduite à l'hôpital par Prosper Manirakiza, enseignant à l'ECOFO Ruganira, ancien membre du parti CNDD-FDD, résidant à Kigwati. Les responsables provinciaux du parti CNDD-FDD

ont tenté de faire libérer le présumé auteur et d'endosser ce crime à des membres du parti CNL mais ils se sont heurtés à l'implication de la Ministre de l'Education, de la formation technique et professionnelle, Janvière Ndirahisha. Cependant, Denis, responsable du parti CNL au niveau communal et Marc Hakizimana, chargé des jeunes du parti CNL à Mutaho et Prosper Manirakiza, ont été arrêtés le 29 novembre 2019. Denis et Marc Hakizimana ont été libérés le même jour tandis que Prosper a été transféré à la prison de Gitega en date du 11 décembre 2019.

Les femmes et filles vulnérables telles que les veuves, les femmes qui n'ont pas eu d'enfants et celles qui ne se sont pas mariées sont malmenées par les membres de leurs familles et leur entourage.

Par exemple les veuves sont souvent spoliées des biens laissés par leur mari par les membres de la famille, les femmes sans enfants sont chassées par leur mari ou par leur belle famille.

Dans la société burundaise, le fait de mettre au monde des garçons est une garantie pour la stabilité de la femme et un honneur pour la famille. Les femmes qui n'ont pas mis au monde des garçons ne sont pas considérées dans la famille et dans la société. Elles sont maltraitées et même chassées de la famille. Les violences faites aux femmes et aux filles constituent un frein pour le développement.

La participation de la femme burundaise à la vie politique se heurte à des barrières culturelles, à la pauvreté et à l'éducation. Tous ces défis ont comme conséquence l'exposition de la femme à des violences et à des multiples défis.

Face à ces défis, le Burundi devrait investir tous les efforts à protéger les droits de la femme afin de permettre à celle-ci de participer à la vie politique. La femme est le pilier de la famille et sans elle la pauvreté ne peut pas être éradiquée.

III. THEMATIQUE JEUNESSE

La thématique jeunesse va traiter comment la jeunesse du parti au pouvoir est manipulée pour des fins politiques sans tenir compte de leurs besoins. En outre, cette section traitera l'exode et le chômage qui constituent des défis de la jeunesse au Burundi.

III.1. Jeunesse, Imbonerakure utilisée dans la répression

La jeunesse Burundaise, bien qu'elle soit majoritaire dans la communauté burundaise, elle n'est pas dans les instances qui prennent des décisions dans la vie du pays. Dans les partis politiques, les jeunes sont souvent utilisés dans des actes ignobles sans réfléchir sur leur avenir. Les jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD excellent dans ces actes avec le soutien des leaders du parti ou des membres des institutions étatiques.

Selon le rapport trimestriel de la ligue Iteka octobre-décembre 2019, les membres de la milice Imbonerakure sont des présumés auteurs d'un cas de tuerie, de 17 cas de torture sur un total de 22 cas, de 9 cas d'arrestations arbitraires sur un total de 435 cas.

Selon le rapport de la situation au Burundi du Secrétaire Général des Nations Unies, les membres de la milice Imbonerakure sont cités parmi les principaux responsables des violations commises au Burundi.

Selon toujours ce rapport de la ligue Iteka, les jeunes de la milice Imbonerakure sont utilisés dans des plans de répression des membres des autres parti politiques surtout de l'opposition dans différents coins du pays.

A titres d'exemple :

Un plan du parti CNDD-FDD pour l'épuration des Ibipinga¹, des tutsi et des opposants a été dévoilé en province Karuzi et les Imbonerakure sont des acteurs clés dans ces ignobles planifications.

D'après des réunions répétitives tenues dans ces derniers jours dans la permanence provinciale du parti CNDD-FDD à Karuzi à l'intention des Imbonerakure, dirigés par Nestor alias Benurire, chef provincial des Imbonerakure en province Karuzi, Nestor Bashingwanubusa alias Irambire, chef des Imbonerakure dans la commune Buhiga et Phocas Sindaruhuka, chef de zone Buhiga et président du parti CNDD-FDD dans la même commune de Buhiga, et bien d'autres comme le prénommé Rémegie, superviseur au district sanitaire de Buhiga ainsi que les agents du SNR, les Imbonerakure ont été intimidés. Ces derniers ont été accusés d'être inaptes car ils n'ont pas pu corriger les Ibipinga. C'est pourquoi des décisions ont été prises par le parti CNDD-FDD pour que le terrain soit assaini en faveur dudit parti avant que la période des élections n'arrive. Parmi ces décisions, il s'agit de faire face à tous les Ibipinga en commençant par les leaders : les uns seront enlevés et portés disparus et les autres assassinés ; cacher ce projet aux Tutsi membres du parti CNDD-FDD ou non ; mener des activités tous les soirs et changer des lieux d'affectation des Imbonerakure et former des démobilisés du parti CNDD-FDD qui vont renforcer des Imbonerakure considérés comme inaptes.

En effet, à titre illustratif, pour que tout se passe bien, des Imbonerakure de Makamba seront transférés pendant la nuit à Karuzi et vice versa. Dans chaque province, il restera un Imbonerakure qui jouera un rôle d'éclaireur et va leur montrer des ménages cibles. Dans ce sens, avec le changement des provinces d'opération pour les Imbonerakure, il sera facile de se débarrasser des tutsi et des Ibipinga. Tout cela est le résultat des réunions organisées surtout les vendredis dans les soirées où des Imbonerakure passaient dans la permanence du parti CNDD-FDD en vue de se préparer pour les activités communautaires du samedi pour la construction du stade moderne de Karuzi. La dernière réunion où cette communication a été donnée aux Imbonerakure était la nuit du 22 novembre 2019.

III.2. Exode et chômage de la jeunesse au Burundi

Au Burundi, le chômage n'est plus une question à démontrer, il est devenu une réalité. Dans les recrutements, les services privés ou publics exigent des années d'expériences et quelquefois d'un niveau d'études élevé comme la maîtrise. Ces raisons ne font qu'écarter les jeunes qui n'ont pas d'où acquérir ces expériences demandées ou ces niveaux d'études exigés.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi déstabilise la jeunesse burundaise. Les uns n'ont pas d'autres choix, ils prennent la décision de fuir le calvaire d'être au Burundi sans le moindre coup pour y vivre. Ils se rendent au Kenya, Mozambique, Malawi, Afrique du sud, Zambie, en Arabie Saoudite, Oman et dans d'autres pays du Golfe.

¹ Ibipinga est un mot utilisé par le parti CNDD-FDD désignant toute personne à éliminer.

Malheureusement, ils y vont sans réglementation et subissent parfois des conséquences dans ces pays qui ne respectent pas les droits de l'homme.

En date du 28 octobre 2019, à Kigobe, lors de la séance des questions orales avec débat, avec Honorable Evelyne Butoyi, Ministre de la jeunesse, des postes et des technologies, d'Information et de communication, les députés burundais ont montré leurs inquiétudes quant au mouvement des jeunes burundais qui continuent de prendre le chemin vers les pays du Golfe à la quête du travail avec toutes les conséquences qu'ils encourent comme la violation de leurs droits une fois arrivés là.

Contrairement aux préoccupations de ces députés, malgré que leur départ n'est pas légal, ce Ministre y voit « un bon signe qui démontre la compétitivité des jeunes burundais sur le marché du travail ».

Le Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies, de l'Information et de la Communication, dans le cadre des stages professionnels pour les jeunes, organise des stages professionnels d'une période de quatre mois chaque année et chaque stagiaire perçoit un montant mensuel de 60 000 fbu. Dans ces stages, seul un effectif de 326 jeunes est retenu par an dans tout le pays.

La ligue Iteka trouve que ce stage dont ces jeunes bénéficient est d'une courte période par rapport à l'expérience exigée au marché du travail qui est le plus souvent d'une année au minimum et que l'effectif des bénéficiaires est très minime dans un pays où des jeunes représentent 60 % de la population.

La Ligue Iteka fait observer que des solutions durables pour la protection juridique de cette jeunesse aux multiples défis de la vie dont l'exode et le chômage doivent être initiées.

IV. THEMATIQUE SANTE

Dans cette thématique, les points traités sont des épidémies de choléra et de la rougeole au Burundi.

IV.1. L'épidémie de choléra

Selon l'OMS, le choléra est une infection intestinale aiguë due à l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés par le bacille *Vibrio cholerae*. La durée d'incubation est courte, de moins d'un jour à cinq jours. Le bacille produit une entérotoxine qui provoque une diarrhée abondante, indolore pouvant aboutir rapidement à une déshydratation sévère et à la mort du sujet si le traitement n'est pas administré rapidement. La plupart des patients présentent aussi des vomissements².

Dans la période couverte par ce rapport, l'épidémie de choléra a touché particulièrement les provinces de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura rural et Rumonge. L'épidémie de choléra est récurrente et touche beaucoup plus les zones de l'ouest du pays, se trouvant sur le littoral du lac Tanganyika et la plaine de la Rusizi.

Cette épidémie est due à plusieurs causes dont l'insuffisance des structures sanitaires, un manque d'eau potable et des services d'hygiène appropriés. En effet, selon le Journal Burundi

² <https://www.who.int/topics/cholera/fr/>

Echo n°383, la REGIDESO accuse un déficit de 70 000 m³ d'eau potable car 4 bassins sur 8 dont dispose cette entreprise pour approvisionner la ville de Bujumbura étaient fonctionnels suite au degré de turbidité élevée du lac Tanganyika au 31 décembre 2019.

Ainsi, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, au 13 décembre 2019, mille nonante quatre cas de choléra dont 8 décès ont été notifiés. Les districts sanitaires les plus touchés par le choléra sont Bujumbura Nord, Cibitoke, Isale et Bujumbura centre avec respectivement 354, 195, 156, et 146 cas enregistrés en décembre 2019.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le Sida en collaboration avec ses partenaires a mis en place des mesures en rapport avec la sensibilisation et l'information sur l'importance de l'utilisation de l'eau potable dans les ménages. L'organisation Médecin sans frontières (MSF) continue de soutenir les Centres de traitement du choléra en prenant en charge les malades gratuitement mais aussi en assurant la supervision et la formation du personnel national. Elle a également installé des réservoirs d'eau de grande capacité dans les provinces de Bujumbura et Cibitoke. Signalons que l'épidémie de choléra a été déclarée en décembre 2018, dans le district sanitaire de Rumonge suite aux pluies torrentielles qui ont emporté des structures sanitaires et à un manque d'eau potable.

La Ligue Iteka observe que face à l'épidémie de choléra, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires intervenant en matière de santé ne prend que des mesures d'urgence au détriment des mesures durables pour prévenir la maladie.

IV.2. Epidémie de rougeole

Selon l'OMS, la rougeole est une maladie virale extrêmement contagieuse qui touche surtout les enfants. Le virus se propage lorsque les malades toussent ou éternuent, ou par le contact direct avec des sécrétions nasales ou laryngées³.

Dans la période couverte par ce rapport, la maladie de rougeole a touché le site de transit de Cishemere abritant les demandeurs d'asile congolais en province Cibitoke et à Kanyosha, Bujumbura Mairie.

En effet, en date du 10 décembre 2019, une cinquantaine de cas de rougeole ont été enregistrés dont 14 cas confirmés positifs au laboratoire à l'IGM rougeole et 44 cas confirmés par lien épidémiologique dans le site de transit de Cishemere et à Bujumbura. Une semaine après, une augmentation de la propagation de cette épidémie a été enregistrée dans ledit centre. Cette augmentation de cas s'explique par l'existence d'un nombre élevé d'enfants en état d'incubation au moment de la vaccination⁴.

Dans la stratégie de la réponse, le 3 décembre 2019, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le Sida en collaboration avec l'OMS a mené une campagne de vaccination à l'endroit de 523 enfants âgés de 9 mois à 14 ans dans le centre de transit de Cishemere abritant des réfugiés congolais provenant surtout des localités situées dans la province du Sud Kivu qui connaissent aussi une épidémie de rougeole.

³ <https://www.who.int/topics/measles/fr/>

⁴ <https://reliefweb.int/report/burundi/burundi-rapport-de-situation-24-d-cembre-2019>

La ligue Iteka observe que la maladie de rougeole au Burundi est propagée par des mouvements de la population provenant de la province du Sud Kivu en RDC qui connaît aussi l'épidémie de rougeole.

V. THEMATIQUE JUSTICE

Dans cette thématique de la justice, les points traités sont le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire au Burundi, l'affaire des journalistes du groupe d'Iwacu et l'arrestation d'un chef de colline pour avoir dénoncé des abus des Imbonerakure.

V.1. Le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire au Burundi

La Constitution du Burundi dans son article 214 confirme l'impartialité et l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif. L'article 215 ajoute que dans l'exercice de ses fonctions, le juge n'est soumis qu'à la Constitution et à la loi. Le conseil supérieur de la magistrature veille à la bonne administration de la justice et est le garant de l'indépendance des magistrats du siège dans l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, la réalité sur terrain est tout autre. Le pouvoir judiciaire se heurte à une série de défis qui entravent son fonctionnement et empêchent les juges à rendre la justice au nom du peuple. Parmi ces défis, il y a l'impunité, l'ingérence de l'exécutif dans le judiciaire et le manque de l'indépendance de la magistrature.

En effet, le pouvoir judiciaire est dominé par le pouvoir exécutif qui préside le conseil supérieur de la magistrature par le biais du chef de l'Etat qui est aussi le chef de l'exécutif. Ainsi, cela constitue un handicap au bon fonctionnement de la justice du fait que le politique dicte la justice. La justice qui devrait jouer son rôle réconciliateur et prévenir des abus de pouvoir n'intervient pas ou n'est pas visible pour trancher certains dossiers à mobile politique.

Dans la période allant d'octobre à décembre 2019, il s'est observé des violations massives des droits de l'homme dont les auteurs qui sont principalement des agents de l'Etat ou des membres du parti CNDD-FDD continuent à circuler librement sans être poursuivis. Cela est ainsi un signe éloquent de l'impunité qui mine la société burundaise à cause de l'inaction de la justice.

Parallèlement, bien qu'il existe des dossiers que la justice n'instruit pas, il y a d'autres dossiers dont la justice se saisit facilement. C'est le cas des dossiers des opposants du pouvoir, des journalistes et ceux des membres de la société civile.

V.2. Affaire des journalistes du groupe de presse IWACU

En date du 22 octobre 2019, Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Terence Mpozenzi, Egide Harerimana, tous journalistes du groupe Iwacu et leur chauffeur, Adolphe Masabarakiza, ont été arrêtés et conduits au cachot du chef-lieu de la commune Bubanza par la police. Ces journalistes allaient faire une couverture médiatique sur l'incursion d'un groupe armé en provenance de la RDC et ont été accusés de collaborer avec des rebelles, l'infraction changée en complicité d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Six jours après, ils ont été conduits à la prison centrale de Bubanza. En date du 30 décembre 2019, après plus d'un mois, ces quatre journalistes et leur chauffeur ont comparu pour la première fois en audience publique devant le

TGI de Bubanza. Jean Marie Ntamikeyvo, représentant du ministère public a requis contre ces journalistes une peine de 15 ans de prison ferme, la privation du droit de vote pendant cinq ans et la saisie de leur matériel de travail tandis que leur chauffeur, Adolphe Masabarakiza, a été libéré provisoirement.

Par après, la cour a condamné ces 4 journalistes à une peine d'emprisonnement de 2 ans et 6 mois ainsi que d'une amende d'un million de francs burundais chacun, pour « tentative impossible » selon l'article 16 du Code pénal.

La Ligue Iteka fait observer que leur condamnation a violé la loi sur la presse et la constitution du Burundi d'autant plus qu'ils exerçaient leur travail de journaliste. Le fait que le ministère public a déclaré que ces journalistes ont été arrêtés en tant que simples citoyens interpellés pour avoir aidé des rebelles sans considérer la qualité de journaliste est une preuve tangible de manipulation de la justice.

V.3. Arrestation d'un chef de colline pour avoir dénoncé des abus des Imbonerakure

En date du 11 novembre 2019, Ncamurwanko, âgé de 56 ans, chef de colline Nyagitongati, commune Kayokwe, province Mwaro, a été arrêté par le procureur de la République de Mwaro. La victime répondait à une convocation de cette autorité et elle a été mise au cachot où elle est restée plus de 4 jours sans être interrogée. Ce chef de colline était intervenu en faveur d'un jeune du parti CNL du quartier attaqué par des Imbonerakure qui ont été par après ligotés et conduits à la commune où ils ont été relaxés par l'OPJ après l'interrogatoire. C'est ainsi que quand le dossier est arrivé au parquet, le chef de colline a été arrêté et accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

La Ligue Iteka constate que le chef de colline avait fait son travail de protection de la population en agissant sans considérer l'appartenance politique du jeune homme. Malheureusement, comme des Imbonerakure sont protégés par certaines autorités administratives et policières, des citoyens intègres sont victimes de cette impunité.

VI. THEMATIQUE BONNE GOUVERNANCE

Dans cette thématique de la Gouvernance, y sont développés l'administration des droits de l'homme au Burundi, la Gouvernance politique, sécuritaire et environnementale.

VI.1. Administration des droits de l'homme au Burundi

Au cours de la période d'octobre à décembre 2019, « le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et le droit à la liberté et sécurité de la personne, ainsi que la liberté de mouvement, tels que protégés par le Pacte international des droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ont continué à être violés par l'Etat du Burundi et surtout ses agents »⁵.

⁵ Résolution sur la situation de l'espace démocratique et des droits fondamentaux et libertés publiques en Afrique de la FIDH voir <https://reliefweb.int/report/world/r-solution-sur-la-situation-de-l-espace-d-mocratique-et-des-droits-fondamentaux-et>

En effet, à l'approche de l'organisation d'élections générales prévues pour 2020, des cas de menaces et d'atteinte à l'exercice des activités professionnelles des membres des médias et de la société civile dans son ensemble, et les violations flagrantes, généralisées et systématiques des droits humains ont été commis par des Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs. Ainsi, la Ligue Iteka dans son rapport trimestriel d'octobre à décembre 2019 a rapporté qu'au moins 86 personnes ont été tuées dont 48 cadavres retrouvés, 10 personnes portées disparues, 22 torturées, 435 arrêtées arbitrairement et 12 victimes de VBG.

Le Burundi a interdit le libre exercice des médias indépendants dans le cadre de sa volonté de gérer d'une façon opaque et pour manipuler l'information et a écarté ou a fait peur tout observateur indépendant, en particulier les acteurs de la société civile et des médias, régulièrement arrêtés et condamnés de façon arbitraire.

Ainsi, en commune Musigati, province Bubanza, l'arrestation de Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Egide Harerimana et Térance Mpozenzi, journalistes du journal IWACU, avec leur chauffeur, en date du 22 octobre 2019 alors qu'ils étaient partis couvrir une incursion armée des rebelles est un signe éloquent de ces violations du droit d'accès à l'information.

VI.2. La Gouvernance politique

Malgré que le Burundi ait reconnu le droit à la participation aux affaires du pays en ratifiant le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la compétition électorale déjà enclenchée pour 2020, a amené les autorités burundaises à verrouiller davantage l'espace démocratique à son seul avantage. A cette fin, cela se manifeste notamment par des formes multiples de répression des opposants pour écarter tout concurrent réel ou potentiel.

Le parti CNL, agréé le 14 février 2019, est le plus ciblé. Ses membres et sympathisants sont soumis à des intimidations, des harcèlements, des arrestations arbitraires et des attaques physiques. Sur un total de 22 cas de torture enregistrés par la Ligue Iteka, 15 victimes sont des membres dudit parti. Concernant des cas d'arrestation arbitraires, sur 242 cas, 104 membres du parti CNL ont été arrêtés accusés soit de tenir des réunions illégales, de collaborer avec des mouvements armés ou d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Les permanences du parti CNL ont été vandalisées par des membres et sympathisants du CNDD-FDD et de sa milice. Selon le porte-parole du parti CNL, en novembre 2019, cinquante permanences de son parti ont été détruites.

Ce verrouillage de l'espace démocratique et des libertés empêche aussi toute observation indépendante des élections. Plusieurs autorités ont annoncé que les élections ont été entièrement financées par la population burundaise et que nul ne devrait venir mettre son nez dans les affaires internes du pays comme observateur. Ainsi le président du sénat burundais a affirmé « On n'a besoin ni de Belges, ni de Français, ni d'Américains », « ce n'est pas à un match qu'ils viendraient assister »⁶.

⁶ SOS Torture, Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme au Burundi du 1er octobre au 31 décembre 2019

En date du 16 octobre 2019, un Code de conduite des médias en période électorale a été présenté par le Conseil national de la Communication aux responsables des médias pour approbation. Dans son article 10, il est stipulé que les journalistes professionnels ont l'obligation de «ne pas publier ou diffuser par quelque canal que ce soit, l'internet compris, les résultats provisoires ou définitifs d'une élection autres que ceux annoncés officiellement par la CENI ou ses démembrements ».

La Ligue Iteka trouve que cette mesure constitue une fois de plus la volonté des autorités de manipuler les résultats des élections étant donné que leur issue est du monopole des seules autorités de la CENI après avoir écarté tous ses partenaires indépendants. Elle vient en outre manifester son refus persistant du pouvoir de créer des conditions propices à l'organisation d'élections apaisées, libres et transparentes prônées par plusieurs acteurs et institutions tant nationales, régionales et internationales.

Concernant le dialogue politique, le pouvoir a préféré engager des pourparlers sélectifs et clandestins avec quelques membres du CNARED, ancienne plateforme de l'opposition en exil, qui lui sont favorables. Ceux-ci, à l'instar d'Anicet Niyonkuru, Président du Conseil des Patriotes, ont décidé de rentrer au pays pour participer aux élections. D'autres n'ont pas pu le faire faute de garanties qu'ils avaient réclamées, rejetées par les décideurs du parti au pouvoir. Cette démarche vise à simuler davantage le caractère pluraliste du processus électoral de 2020 en vue de l'accréditer.

VI. 3. Gouvernance sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, le Burundi a mis en place des comités mixtes de sécurité qui devait théoriquement comprendre toutes les composantes socio-politiques du pays mais en réalité ils regroupent majoritairement des membres du parti CNDD-FDD et surtout ceux de la milice Imbonerakure. Ici, il est essentiel de signaler qu'à Makamba, certaines gens qui avaient eu le courage d'intégrer ces comités ont été sujettes à des discriminations et ont été arrêtées en exerçant leur travail.

En province Muyinga, les membres de ces comités ont été caractérisés par des comportements douteux et certains n'hésitaient pas à s'adonner aux pratiques de banditisme et d'assassinat. Ils ont tué des pêcheurs à Kirundo dans le lac Rweru.

En outre, sur ce même chapitre sécuritaire, des incursions armées ont été signalées dans les provinces Bubanza et Cibitoke respectivement en dates du 22 octobre 2019, en commune Musigati, et du 17 novembre 2019 sur la colline Marura. Le bilan de ces affrontements reste sujet à des controverses de part et d'autre.

Ces attaques ont provoqué la peur au sein de la population et ont ébranlé quelque peu l'assurance des autorités qui n'avaient pas cessé d'affirmer que la paix est totale dans le pays. Le Burundi à travers son porte-parole et plus tard le Président de la République, Pierre Nkurunziza, ont accusé le Rwanda d'avoir perpétré ces attaques contre le Burundi. Celles-ci ont fait monter d'un cran la tension persistante entre les deux pays depuis 2015. Le Burundi a porté plainte devant plusieurs instances régionales et internationales et se plaint de ne pas être

entendu⁷. Seule la CIRGL a décidé de dépêcher une mission de vérification. Le Rwanda a rejeté ces accusations et a nié son implication dans ces attaques.

En tenant compte de cette situation, la Ligue Iteka appelle les autorités étatiques à garantir en tout temps les droits civils et politiques et les libertés fondamentales afin d'ouvrir l'espace démocratique, condition sine qua non à la tenue d'élections démocratiques crédibles, transparentes, inclusives et apaisées. La Ligue Iteka appelle aussi la communauté internationale à œuvrer pour un environnement propice à la tenue d'élections libres, transparentes et apaisées, notamment par une ouverture de l'espace démocratique et le respect des droits fondamentaux ainsi que les libertés publiques avant, pendant et après les élections.

VI.4. Gouvernance environnementale

Le Burundi est très vulnérable face aux risques naturels et aux catastrophes associés aux changements climatiques⁸. Le pays a connu ces dernières années des événements météorologiques et climatiques extrêmes avec des inondations de plus en plus désastreuses dans les zones de plaine. Du fait de son relief accidenté sur une bonne partie du territoire national, le Burundi est fréquemment frappé par des glissements de terrains et éboulements de plus en plus sévères. Le Burundi se trouve dans une zone géographiquement exposée aux risques sismiques bien qu'il n'y ait pas encore de menaces très probables.

Ainsi, compte tenu de la grande vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, le Gouvernement en collaboration avec plusieurs partenaires internationaux a initié quelques actions de réduction des risques de catastrophes au niveau national. C'est ainsi qu'avec l'appui du PNUD, le Gouvernement Burundais a élaboré une Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes, a mis en place une Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes par le décret n° 100/292 du 16 Octobre 2007. Il a été aussi élaboré un Plan de Contingence National pour une meilleure préparation face à certains risques majeurs qui pourraient frapper le pays.

En outre, il existe une instance de conception pour la direction politique et la coordination globale présidée par le premier Vice-Président de la République, dénommée Commission Interministérielle pour la Gestion des Risques et des Catastrophes tandis que la Plate Forme Nationale de Gestion des Risques des Catastrophes est placée sous l'autorité du Ministre chargé de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes.

Toutefois, ces différents outils mis en place par le Gouvernement ne semblent pas être mis en œuvre d'une manière efficace et les mécanismes de coordinations n'arrivent pas à jouer pleinement leurs rôles de leadership national dans le domaine de la réduction des risques et catastrophes.

⁷ SOS Torture, Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme au Burundi du 1er octobre au 31 décembre 2019

⁸ Rapport d'évaluation des capacités Nationales Pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Burundi, 2013

Sur le terrain, l'on observe une exploitation anarchique des rivières et des marais, la non protection des rivières, l'insuffisance des haies antiérosives sur les montagnes, des déforestations et un déboisement laissant des terrains nus facilitant ainsi des phénomènes d'érosion, des insuffisances dans la viabilisation des terrains, des défaillances des services de gestion de l'environnement et de la météorologie ainsi que des mesures de protection de l'environnement non adéquates ou insuffisantes.

Face à ces défis, des inondations et des glissements des terrains dans les provinces de Bujumbura Mairie et de Cibitoke enregistrés respectivement dans la nuit du 21 au 22 décembre 2019 et dans la nuit du 4 au 5 décembre 2019 sont un signe éloquent de cet échec de mise en œuvre des politiques de réduction des risques et des catastrophes.

Ainsi, sur les collines Nyempundu, Rukombe et Gikomero, zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, 27 personnes sont mortes, 9 personnes introuvables, 7 blessées suite aux pluies torrentielles qui ont occasionné des éboulements de terrain. Selon OCHA, 206 ménages sont déplacés et hébergés dans la communauté et d'autres dans des églises locales.

A Bujumbura Mairie, commune Ntakangwa, en zone urbaine de Gihosha, au quartier Winterekwa et en zone urbaine de Buterere, des pluies torrentielles ont occasionné des dégâts humains et matériels. A Winterekwa, il y a eu 14 décès, 33 blessés, 106 maisons détruites et 132 maisons inondées tandis qu'à Buterere, le bilan a été de 473 maisons détruites, 1760 maisons inondées et 3740 personnes déplacées.

La Ligue Iteka déplore que face à cette situation, les autorités burundaises n'ont fait que minimiser les dégâts au lieu d'initier des mesures appropriées pour prévenir ces catastrophes naturelles qui continuent à endeuiller le Burundi.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport fait état des différents défis observés par thématique dans différents domaines de la vie du pays.

En effet, parmi les défis dégagés figurent une paralysie des activités scolaires, la politique en milieu scolaire et l'adhésion forcée des enseignants dans une coalition syndicale.

Concernant la thématique femme, la participation de la femme burundaise à la vie politique, des bons discours des autorités sans avancer les droits de la femme burundaise et les violences faites aux femmes au Burundi constituent aussi les défis évoqués.

Pour le cas de la thématique jeunesse, il a été constaté des défis liés à la manipulation des jeunes par le parti CNDD-FDD pour des fins politiques. A cela s'ajoutent l'exode et le chômage qui hantent les jeunes au Burundi.

La thématique de la santé a relevé des épidémies de choléra et de la rougeole qui hantent le secteur de la santé au Burundi.

Pour le secteur de la justice, le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire au Burundi a marqué le dernier trimestre de l'année 2019.

Quant à la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé une série de défis liés à l'administration des droits de l'homme au Burundi, à la gouvernance politique, à la sécurité et à l'environnement.

En considération de tous ces défis, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi :

- d'œuvrer pour la restauration de la paix dans le pays ;
- de se ressaisir, de garantir les droits et les libertés publiques afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi ;
- de militer pour une justice équitable en cessant l'instrumentalisation et la politisation des institutions nationales et les services publics;

Aux partenaires techniques et financiers :

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à respecter ses engagements en matière de défense et de protection des droits de l'homme.

A la Communauté Est Africaine :

- De veiller à la tenue des élections apaisées, inclusives, libres, transparentes et crédibles au Burundi.

A l'Union Africaine et aux Nations Unies :

- de s'impliquer pleinement pour la tenue des élections apaisées, inclusives, libres, transparentes et crédibles au Burundi.

A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population :

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.